



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Taxe d'habitation pour les étudiants en alternance

Question écrite n° 5576

Texte de la question

M. Didier Lemaire attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les difficultés fiscales rencontrées par certains étudiants en apprentissage ou en alternance. En effet, lorsque leur école se trouve loin de leur lieu de stage, les étudiants se trouvent parfois contraints d'avoir deux logements. Une situation lourde financièrement à laquelle s'ajoute une charge fiscale puisque le second logement est assujéti à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, conformément aux dispositions des articles 1407 et 1408 du code général des impôts. Aussi, dans le contexte de précarité étudiante actuel et au regard des disparités de situations fiscales, il lui demande quelles adaptations sont envisagées par le Gouvernement afin de remédier à cette charge fiscale impactant fortement le pouvoir d'achat des étudiants en apprentissage ou en alternance et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Didier Lemaire](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5576

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2143